

DEPARTEMENT
Du Pas de CALAIS

ARRONDISSEMENT
De BETHUNE

CANTON
De DOUVRIN



MAIRIE DE GIVENCHY LES LA BASSEE

2 Rue du Moulin

62149

Tél : 03/21/63/75/60 Fax : 03/21/63/75/61

Accueil.givenchy@orange.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le deux Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques HERBAUT, Maire, suite à la convocation du Vendredi Vingt-six Juin 2020.

Etaient présents : Monsieur Jacques HERBAUT, Maire, Mesdames Marie-Paule LEFEBVRE et Jacqueline LESAGE, Adjointes au Maire, Messieurs Francis VANSTEENE et Emmanuel HERBAUT, Adjoint au Maire, Mesdames et Messieurs Christine DENEUX, Annick DESMAZIERES, Jean-Marie BONNEL, Anne-Sophie DUBOIS, Nelly DUFLOT, Christophe LEPLUS, Régine CAMPHIN, Conseillers Municipaux.

M. HEUMEL, Conseiller Municipal a prévenu qu'il aurait un retard d'environ un quart d'heure.

Absents : Messieurs Jean-Paul MIONT et Franck DEBOEUF, Conseillers Municipaux.

Dont pouvoir : Monsieur Jean-Paul MIONT à Madame Christine DENEUX
Monsieur Franck DEBOEUF à Monsieur Francis VANSTEENE.

Monsieur MILIN est également présent pour la présentation du budget primitif 2020.

SOMMAIRE :

- 1- Désignation du (de la) secrétaire de séance.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Mai 2020.
- 3- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Juin 2020.
- 4- Approbation de l'ordre du jour.
- 5- Présentation et approbation du budget primitif 2020.
- 6- Autorisation donnée au Maire d'effectuer des dépenses inférieures au seuil des marchés publics.
- 7- CCID : Commission Communal des Impôts Direct.
- 8- INSEE.
- 9- Centre de loisirs d'Août.
- 10- Allée des Lilas : acceptation de certains équipements dans le domaine Communal.
- 11- Permanences du Maire et des Adjointes.
- 12- Indemnités du Maire et des Adjointes.
- 13- Courbe dans la rue des Bois Blancs : trottoir et miroir.

➤ 1 - DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Emmanuel HERBAUT s'est porté volontaire pour assurer le secrétariat de la séance, avec l'avis favorable de l'ensemble des Membres.

➤ 2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 24 MAI 2020

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

➤ 3 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 19 JUIN 2020

Adopté à la majorité par le Conseil Municipal.

Monsieur LEPLUS donne un avis défavorable car les points suivants qui ont été abordés lors de cette réunion n'apparaissent pas dans le compte rendu :

- Lors de la dernière réunion, il avait été soumis de la part de Messieurs HEUMEL et LEPLUS, l'éventualité de transmettre les images en direct de la réunion de Conseil Municipal. L'article 2121-18-1 du CGCT autorise l'enregistrement des séances du Conseil Municipal à condition que cela ne nuise ou ne perturbe la qualité des échanges et débats.
- Il avait été également abordé la proposition de M. LEPLUS de procéder à une concertation citoyenne dirigée vers les riverains de la rue de La Source, voisins du « stade de football » afin de définir qu'elle serait la destinée future de cet espace : proposé à la vente ou autre éventualité. Un débat s'est ouvert quant à l'éventualité d'une concertation mais rien n'a été tranché n'ayant pas fait l'objet d'un vote. La concertation ne semble pas être envisageable pour le moment car comme l'affirme Monsieur LEPLUS, une pétition contre la vente de ce terrain est en cours.

➤ 4 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ 5 - PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire rappelle le principe du Budget Primitif, à savoir que ce dernier est voté par l'Assemblée en début d'exercice. Ce budget peut ensuite être modifié en cours d'exercice lors du vote par la même Assemblée, d'une ou plusieurs DM (décision modificative).

Monsieur le Maire souhaite que les taux d'imposition restent les mêmes que les années précédentes ; à savoir : 7.39% pour la TH, 6.77% pour le FB et 17.45% pour le FNB.

Monsieur MILIN rappelle que les montants qui apparaissent dans le BP sont des prévisions faites par rapport à N-1.

Comme dit plus haut, il y a possibilité d'évoluer avec des DBM (Décision Budgétaire Modificative). Il en existe 3 types : - pour augmenter le budget (soumis à la délibération du Conseil)

- A l'intérieur même du budget (soumis à la délibération du Conseil)
- Technique

« Arrivée de Monsieur HEUMEL à 18H25 »

Explication sur les résultats de clôture de l'exercice 2019.

Monsieur MILIN informe l'Assemblée qu'étant donné que GIVENCHY LES LA BASSEE comptabilise moins de 3500 habitants, le Conseil Municipal est amené à voter sur les chapitres du BP.

Monsieur MILIN explique également l'augmentation du chapitre 65 (indemnités des élus) par le fait que le Conseil Municipal compte désormais 4 Adjoints.

L'état du personnel au 01^{er} Janvier 2020 est de 11 personnes titulaires et de 2 personnes en CDD.

Total des dépenses 2019 à couvrir par des ressources propres : 47 805.98€

Total des ressources propres disponibles : 447 686.09€

Solde : 399 880.11 € qui vont permettre de payer les factures d'investissement.

« Madame CAMPHIN quitte la séance à 19h15 »

Vote du budget primitif 2020 :

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité

➤ **6 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR EFFECTUER DES DEPENSES INFÉRIEURES AU SEUIL DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du Conseil Municipal pour l'autoriser à effectuer des dépenses inférieures à 40 000€.

Parce qu'il existe toujours un décalage entre le moment où on a besoin de faire des achats et où ils peuvent être exécutés dans le budget. Cette autorisation existe dans un souci de commodité et concerne de petites dépenses (petites fournitures, ramettes de papier, etc...).

M. HEUMEL souhaite qu'un engagement soit fait de la part de M. le Maire. Engagement qui stipulerait qu'aucuns travaux d'un montant inférieur à 40 000 € ne puissent être exécutés dans le cadre de cette autorisation sans être passés de manière systématique par la commission des travaux (exemple est donné par M. HEUMEL de l'installation de la chaudière du bâtiment multi-services).

M. le Maire tient à rassurer M. HEUMEL en l'informant que toutes les dépenses ont fait et feront l'objet d'une information et d'une décision du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que c'est ainsi que fonctionne la Commune depuis qu'il occupe la fonction de 1^{er} Magistrat du Village.

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité de l'Assemblée

➤ **7 - CCID : Commission Communale des Impôts Direct.**

Les services fiscaux demandent d'envoyer une liste de 6 personnes titulaires et de 6 personnes suppléantes et en 2 exemplaires. Monsieur le Maire s'acquittera de cette demande.

➤ 8 - INSEE

Le recensement de la campagne de recensement de la population 2021 a démarré.

➤ 9 - CENTRE DE LOISIRS AOUT 2020

Monsieur le Maire reste dans l'expectative par rapport aux contraintes et protocoles liés à la Covid-19 qui seraient à mettre en place d'ici là. L'équipe d'animation est prête. Monsieur le Maire compte diligenter une enquête auprès des parents afin d'avoir une estimation du nombre d'enfants susceptibles de participer au centre aéré 2020.

➤ 10 - ALLEE DES LILAS : acceptation de certains équipements dans le domaine Communal

Sont concernés : la chaussée, les espaces verts et la mini station d'épuration. Monsieur LEPLUS estime que ce n'est pas une obligation d'accepter que ces équipements reviennent dans le domaine public et qu'il serait préférable qu'ils restent à la charge du bailleur. Monsieur le Maire avance qu'il serait plus judicieux que cela retombe dans le domaine public en cas de souci majeur, il nous sera plus facile de compter sur l'intervention de la CABBALR que sur le bailleur actuel. Il faut savoir que des réserves avait été émises par Monsieur le Maire, à l'issue des travaux car il semblait que le revêtement de la chaussée donnant accès à la Rue des Bois Blancs avaient subi quelques dégâts. Un constat par un huissier avait été demandé et celui-ci a assuré qu'aucune aggravation n'était à craindre.

Quant à l'entretien des espaces verts, c'est une société extérieure qui en a la charge.

➤ 11 - PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Dans le souci de répondre au mieux aux Givenchynois, un système de permanences va être mis en place par le Maire et les Adjointes. Ce planning est en cours d'élaboration et sera porté à la connaissance de l'Assemblée et de la population.

➤ 12 - INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Ce chapitre a été abordé lors de la lecture et de l'approbation du Budget Primitif.

➤ 13 - COURBE DE LA RUE DES BOIS BLANC : trottoir et miroir

Monsieur le Maire fait part de son étonnement quant à l'attitude de certaines personnes au sein de notre communauté qui par le biais de courriers et de mails incessants et dont la teneur est à la limite de la bien saillance critiquent et mettent en doute son implication et son efficacité.

Cela concerne, entre autre le remplacement du miroir dans la courbe de la rue des Bois Blancs. Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu immédiatement après avoir été informé et a passé commande auprès du fournisseur. Ce dernier a affirmé que le miroir serait remplacé dans les 15 jours par un nouvel équipement.

Malgré le fait que les riverains aient été informés de ce délai, il est rappelé régulièrement et sur un ton condescendant à Monsieur le Maire et son équipe que ce remplacement n'a toujours pas été effectué.

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel HERBAUT', written in a cursive style.

Emmanuel HERBAUT